



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Ministère de la santé et des sports

Direction de la sécurité sociale
Sous-direction du financement du système de
soins
Bureau des produits de santé
Personne chargée du dossier : Frédéric
Simantov tél. : 01 40 56 71 49

11 9 JAN 2010

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des
soins
Sous-direction de la qualité et du fonctionnement
des établissements de santé
Bureau qualité et sécurité des soins en
établissements de santé
Personne chargée du dossier : Paule
Kujas : tél. : 01 40 56 77 43

La ministre de la santé et des sports

A

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales des affaires sanitaires et
sociales

Mesdames et Messieurs les préfets de
département

Directions départementales des affaires sanitaires
et sociales

Mesdames et Messieurs les directeurs des agences
régionales de l'hospitalisation (pour attribution)

Mesdames et Messieurs les préfigureurs des
agences régionales de santé (pour attribution)

Mesdames et messieurs les coordinateurs d'OMEDIT

Monsieur le directeur général de la caisse nationale
de l'assurance maladie des travailleurs salariés (pour
information)

Objet : suivi des actions locales (contrôle des contrats de bon usage, application du
dispositif de régulation) pour la maîtrise des produits de santé des listes en sus prévues par
la circulaire N°DSS/FSS/DHOS/E2/SG/2009/180 du 16 juin 2009

P.J : 3 Feuilles excel, aide au remplissage, exemple de thèmes (bilan qualitatif)

I - Eléments de contexte

La dépense 2007 au titre des produits et prestations remboursables en sus se sont élevées à 3,5 Md€ dont 2,2 Md€ au titre des médicaments et 1,3 Md€ au titre des dispositifs médicaux implantables (source DHOS). Le montant pour 2008 est de 3,96 Md€, soit une progression de 13% en 2008. Le montant prévu pour 2009 serait de 4,34 Md€, soit une progression qui reste soutenue de près de 10%.

Dans ce contexte, l'instruction 2009/180 du 16 juin 2009 a confié aux ARH, en lien avec l'assurance maladie, la conduite d'actions locales visant à maîtriser les dépenses des produits de santé des listes en sus. Au cours des 3^{èmes} et 4^{ème} trimestres 2009, elles ont engagé à ce titre des contrôles des contrats de bon usage (conformité des prescriptions aux référentiels) ainsi qu'un suivi préventif des établissements au titre de la régulation qualitative prévue par l'article 47 de la LFSS pour 2009.

II - Mise en place d'un suivi national

Afin de pouvoir en suivre les modalités de mise en œuvre au niveau national et de conduire une évaluation du dispositif, il est nécessaire de disposer de remontées d'informations. Vous trouverez à cet effet différents tableaux à renseigner par vos soins et qui vous seront adressées par voie électronique.

Feuille 1 : Tableau I, II, III : personnes ressources, données d'activité générales (nombre d'établissements, montant total des dépenses accordées par l'assurance maladie au titre des produits de santé de la liste en sus)

Feuille 2 : Tableau IV, V : nombre d'établissements à contrôler en 2009 au titre du Contrat de Bon Usage (conformité des prescriptions aux référentiels de bon usage)

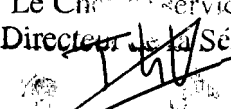
Feuille 3 : Tableau VI, VII : régulation qualitative au titre de l'article 47 de la LFSS 2009

Je vous demande de bien vouloir adresser ces documents faisant état des établissements inclus dans le plan de contrôle et d'appui, une fois renseignés, par messagerie, à nos collaborateurs (Paule Kujas : Paule.KUJAS@sante.gouv.fr), Frédéric Simantov : Frederic.SIMANTOV@sante.gouv.fr) pour le 1^{er} février 2010, ainsi qu'un bilan qualitatif de ces deux actions.

Je vous saurais gré de me faire part, sous ce présent timbre, des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces instructions.

Pour la Ministre et par délégation
Par empêchement de la Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins,
Le Chef de Service


Félix FAUCON

Le Chef de Service
Joint au Directeur de la Sécurité Sociale

Thomas FATOME